

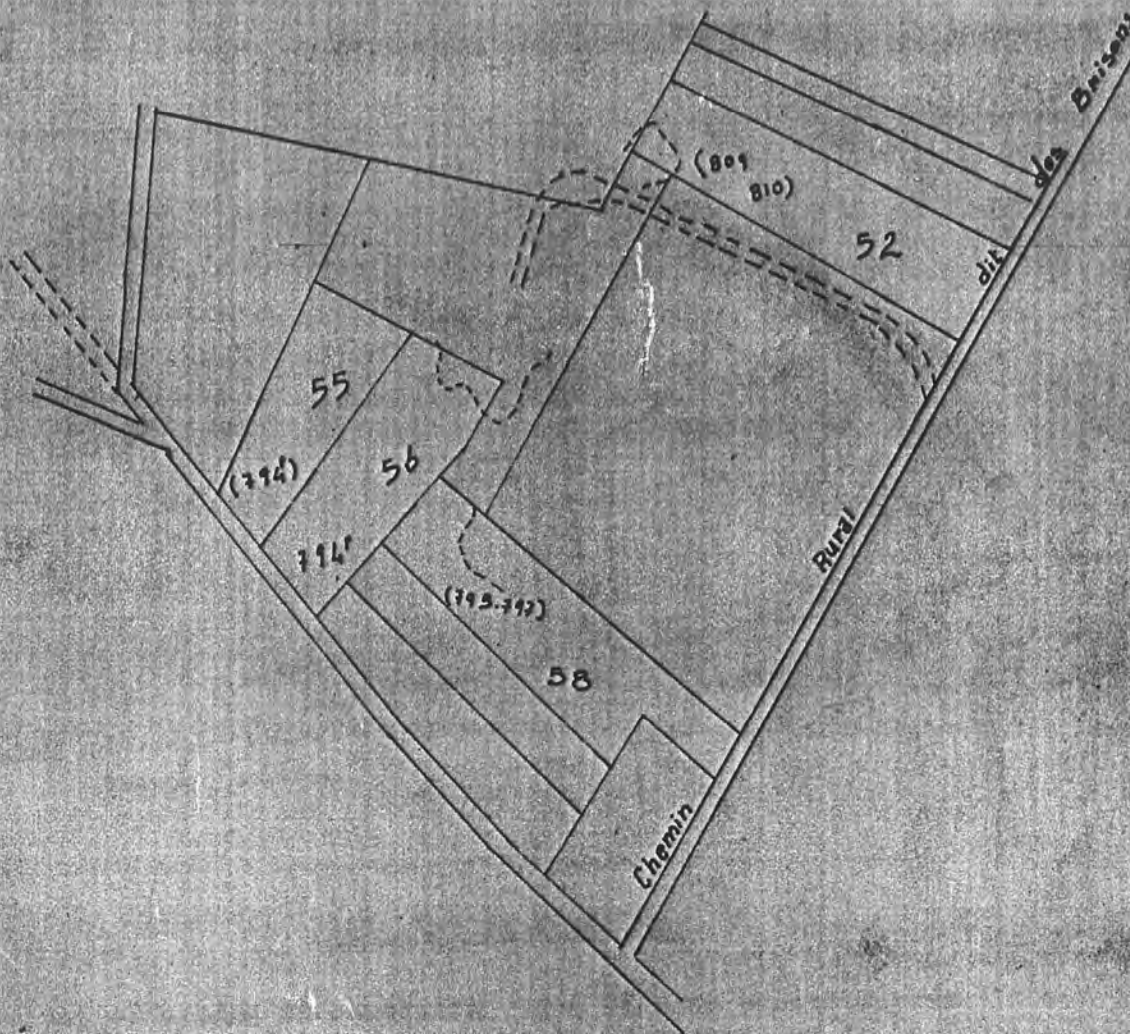
SITES

CLASSEMENT

BEAUVAIS

" BUTTE DE LA JUSTICE "

ech 1/2000



ARRETE DU 17 DECEMBRE 1961

Est classés parmi les sites les restes du gisement fossilifère dit de BRACHEUX au lieu dit : " BUTTE DE LA JUSTICE " situé sur le territoire de la commune de MARISSSEL.

Parcelles cadastrales initialement définies comme suit:

N° 794 ; 795 ; 797 ; 809 ; 810 Section "F"

Suivant le cadastre renouvelé 1961, la substitution des N° de parcelles s'effectue comme suit: 794 : 55, 56 / 795, 797 : 58 / 809, 810: 52 SECTION "ZE"